



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-029

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme MONTEIRO Maria

POUVOIRS : M. MICHELOT Bernard à Mme CANTIER Nadège – Mme DESVIGNES Josette à Mme MONTEIRO Maria

EXCUSES : M. FUCHET Roland

ABSENTS : M. MAY Abdelkrim – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LAMY Bernard

CRÉATION DE LA DISTINCTION HONORIFIQUE DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE TORCY – ATTRIBUTION DE CETTE DISTINCTION AU DOCTEUR PIERRE ASTIC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la médaille de la Ville de Torcy est régulièrement remise lors de différentes cérémonies à des habitants ou personnalités extérieures.

Toutefois, il apparaît souhaitable que, dans des cas plus exceptionnels, une distinction honorifique puisse être décernée à certaines personnalités, après un vote du Conseil Municipal.

C'est pourquoi il est proposé de créer la distinction de citoyen d'honneur de la Ville de Torcy.

Elle pourra être accordée, après délibération du Conseil municipal, à toute personne, par ses qualités morales, intellectuelles, par ses exploits sportifs, par sa contribution éminente au développement des sciences, des arts et des lettres, à la promotion de la Ville, par les services qu'elle a rendus à la cité, par son exceptionnel courage, son dévouement, ou en fonction de tout autre critère à apprécier selon le cas.

Le Conseil Municipal pourra, par délibération, déchoir de cette distinction honorifique toute personne qui aura, par ses actes, manqué au devoir de probité qu'exige la qualité de citoyen d'honneur de la Ville de Torcy.

Il est proposé que la première personnalité à être honorée de cette distinction soit le Docteur Pierre ASTIC, en activité sur la commune de Torcy depuis 1986, dont le départ en retraite est prévu le 31 mars 2023. Durant toutes ces années, il a soigné les familles torcéennes, parfois sur plusieurs générations, avec un dévouement sans faille et une extrême bienveillance.

Le Conseil Municipal ;
Entendu le rapport de Monsieur le Maire, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

- **DECIDE** la création de la distinction honorifique de Citoyen d'Honneur de la Ville de Torcy, dans les conditions proposées ;
- **HONORE** de cette distinction le Docteur Pierre ASTIC.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le 30 MARS 2023

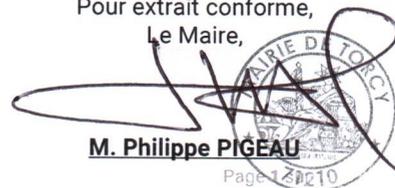
et publié, affiché ou

notifié le 30 MARS 2023

Le Maire,




Pour extrait conforme,
Le Maire,


M. Philippe PIGEAU
Page 1 sur 10